



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT
DU 21 JANVIER 2020**

PRESENTS :

I – Membres de droit :

- Mme Corinne BERNARD, Adjointe au Maire chargée des Cultures, Présidente du Conseil d'établissement
- M. Fabien MALBET, Adjoint au Maire chargé des Écoles et du Patrimoine scolaire
- Mme Aline DEPERNET, Directrice Générale Adjointe chargée du département Ville Emancipatrice
- M. Sébastien FRAUX, Directeur des affaires culturelles - Direction des affaires culturelles (D.A.C.)
- Mme Nathalie MARKARIAN, Directrice du Conservatoire,
- Mme Frédérique CRISTANTE, Directrice de l'école Léon Jouhaux
- M. Didier DIEBOLT, Responsable de l'Unité Gestion/Ressources du Conservatoire
- M. Thomas FRESNAU, Directeur des études du Conservatoire
- Mme Pascale MARTINETTO, Responsable de l'Unité Vie Scolaire du Conservatoire
- M. Jean-Christophe BERNARD, Responsable de l'Unité Action Culturelle et Communication du Conservatoire

II – Membres élus :

Collège des enseignants

- M. Jean-Sébastien BUSSMANN
- M. Pierre DUBIER
- M. Vincent GUILLOT
- Mme Isabelle ROCHE
- Mme Fabienne SAINT PATRICE
- Mme Francisca BUSTARRET
- Mme Chrystèle CHOVELON
- Mme Evelyne EMIN-MAUDUIT

Collège des personnels administratifs et techniques

- M. M'Hammed MAZRI

Collège des parents d'élèves

- Mme Claudia MONDELLI
- Mme Laurence BRIAND
- Mme Françoise ACQUIER
- M. Laurent DRAZEK

Collèges des élèves majeurs

- Mme Amaya PIOLLE

III – Membres invités :

- M. Franck MABILLON, Chef du service Transition Energétique

ABSENTS/EXCUSES :

I – Membres de droit :

- Mme Anouche AGOBIAN, Conseillère municipale
- Mme Odile PETERMANN, directrice adjointe de la direction culture et patrimoine du Département
- Mme Hanna STIER, Chargée de mission éducation artistique, Direction de la culture et du patrimoine Service du développement culturel
- M. Joseph SERGI, Proviseur, lycée Emmanuel Mounier
- M. Patrick BOULET, Proviseur, lycée André Argouges
- M. Christophe FASQUEL, Principal, collège Lucie Aubrac
- M. Nicolas GARRIGUES, Principal, collège Charles Münch

II – Membres élus :

Collège des personnels administratifs et techniques

- M. Mustapha SAHI

Collège des parents d'élèves

- M. Claude BEN BRAHIM
- Mme Béatrice DUMAS
- Mme Elisabeth DESEZE LE MENESTREL
- Mme Stéphanie COURTEILLE

III – Membres invités :

- Mme Claire FALLET, Chargée du secteur Musiques (D.A.C.)
- Mme Alizée ANCELIN, chargée du secteur Danse (D.A.C.)
- Mme Céline SCHWEIN, chargée du secteur Théâtre (D.A.C.)
- M. Jean-Charles EXCOFFIER, Responsable Harmonie de Grenoble
- M. Marc CHAUMAZ, Président d'Orféo musiques du monde
- M. Thierry ROCHA, Président de la Fédération départementale des sociétés musicales

Corinne BERNARD annonce qu'il s'agit du dernier Conseil d'Etablissement qu'elle préside et en profite pour adresser ses remerciements aux membres du conseil dont elle juge les travaux constructifs.

Elle donne la parole à la Directrice du Conservatoire pour l'examen de l'ordre du jour.

1. Bilan rentrée 2019-2020 :

Nathalie MARKARIAN précise en introduction que l'équipe de direction composée de 4 responsables d'unité est au complet depuis le début de l'année scolaire. Les responsables d'unités sont invités à se présenter.

Pascale MARTINETTO, Responsable de l'unité Vie Scolaire présente le bilan de la rentrée 2019-2020.

a) Effectifs et répartition :

Le Conservatoire de Grenoble compte au 1^{er} janvier 1753 élèves. Un petit peu moins qu'en 2019, ce qui s'explique par un meilleur suivi des absences et de la présence des élèves. Le suivi étant plus efficace que les années précédentes, la base élève est plus juste.

85,3 % des élèves sont grenoblois contre 14,7 % non-grenoblois.

La tarification tient compte de l'origine géographique des élèves. L'objectif de la politique municipale étant de faire porter aux élèves non-grenoblois, une partie du coût du service. Les communes extérieures ne participent pas à son financement. Le tarif maximal des non-grenoblois est de 20 % supérieur au tarif maximal fixé pour les grenoblois.

b) Nouveau élèves :

Le Conservatoire a admis 345 nouveaux élèves après avoir traité 735 demandes enregistrées en ligne. La proportion d'élèves nouveaux reste assez conforme aux années précédentes.

c) Classes à horaires aménagés et modulation d'horaire :

293 élèves sont inscrits en classes à horaires aménagés (CHA). 44 élèves à l'école Léon Jouhaux. La Directrice de l'école précise que des actions de sensibilisation seront menées cette année pour attirer davantage d'élèves dans ce dispositif.

Le collège Münch compte 215 musiciens et danseurs en CHA. Le collège Lucie Aubrac, lui, compte 34 élèves en CHA théâtre.

A partir du lycée, le dispositif des classes à horaires aménagés est remplacé par un dispositif de modulation horaire. Ce dispositif est avant tout contractuel et volontariste.

Sur les 38 élèves concernés par ce dispositif, 21 sont inscrits au lycée Argouges et 17 au lycée Mounier.

d) Enseignement supérieur :

138 élèves sont inscrits à l'université et bénéficient du statut d'artiste de haut niveau qui leur permet de disposer soit d'un aménagement horaire, soit d'une année universitaire supplémentaire ou soit que le résultat de leur scolarité au Conservatoire compte en partie dans leur études universitaires.

Aussi, 14 élèves sont inscrits en musicologie, 8 en arts du spectacle, 35 à Grenoble INP et 81 dans d'autres établissements universitaires.

e) Intervention en milieu scolaire :

17 musiciens intervenants, 1 stagiaire et 1 apprenti interviennent dans 35 écoles au profit de 364 classes représentant 7716 élèves.

Les écoles bénéficiaires sont réparties sur tout le territoire selon un principe d'équité, en mettant également l'accent sur les écoles ou des classes dont les élèves sont les plus éloignés de la culture.

f) Bourses de la ville de Grenoble :

Thomas FRESNEAU, Directeur des études présente les points suivants. Dispositif récent, initié en 2017 pour permettre aux élèves des familles les plus modestes d'être matériellement aidés afin de faciliter leur scolarité.

Le dispositif se décline en l'attribution de 15 bourses aux élèves grenoblois et 5 bourses à des élèves domiciliés dans le département de l'Isère.

Une commission chargée de l'examen des demandes de renouvellement siège en juin et une autre chargée des demandes nouvelles siège en septembre de chaque année.

En 2019-2020, 39 bourses ont fait l'objet soit d'un renouvellement soit d'une première attribution. Les bourses sont attribuées en fonction du niveau du quotient familial mais les commissions sélectionnent également à partir du critère de la motivation de l'élève.

L'aide matérielle peut être conséquente. Ainsi cette année 6 pianos à disposition des familles à leur domicile sont loués par le Conservatoire.

Le Département soutient les équipements culturels et notamment le Conservatoire. La Ville et le département ont croisés leurs intérêts respectifs ce qui a conduit à la création des 5 bourses supplémentaires au titre du département.

g) Les classes préparatoires à l'enseignement supérieur :

Le dossier est préparé en réseau, celui de l'Arc Alpin, qui est constitué de 4 conservatoires. Il a été présenté à la Direction Régionale des Affaires Culturelles le 12 décembre dernier. C'est le Conservatoire d'Annecy qui est le porteur du dossier pour l'ensemble du réseau.

Les classes préparatoires en réseau concernent les 4 conservatoires de l'Arc Alpin et constituent un véritable projet de territoire. Ainsi, l'orchestre des jeunes de l'Arc Alpin a participé avec l'orchestre des pays de Savoie à 4 concerts, 1 stage en commun. Un chef invité, Antoine GLATARD a fait travailler les élèves sur un programme exigeant.

Les classes préparatoires à l'enseignement supérieur d'adresseront aux plus grands élèves, en CEPI ou en parallèle des CEPI. Elles permettront d'entrer dans les 11 pôles supérieurs du territoire national, dans les 2 conservatoires nationaux supérieurs, dans les conservatoires supérieurs des pays frontaliers en Suisse ou en Allemagne.

Il est fait remarquer que les textes qui instituent les classes préparatoires ne sont pas clairs. Une lecture peut laisser penser à la disparition des CEPI au profit des classes préparatoires. Or seuls les CEPI débouchent sur un diplôme DEM, DEC ou DET.

Une autre lecture peut permettre la coexistence entre ces deux filières. Pour l'instant, les conservatoires jouent sur les deux systèmes au bénéfice des élèves dans l'attente des éclaircissements qui pourraient conduire à un système unique.

Le dossier de demande d'agrément sera prochainement adressé au préfet - 4 mois d'instruction seront nécessaires dans la perspective d'une mise en place à la rentrée de septembre 2020.

Il est rappelé qu'aucun quota n'a été mis en place pour l'attribution de l'agrément dans les régions.

h) Médiathèque :

Deux agents à plein-temps ont été recrutés. La médiathèque dépend de la Direction des Etudes depuis septembre 2019. En effet, le fond documentaire est en lien avec la pédagogie et la saison des enseignants.

Des actions sont prévues afin de réorganiser la médiathèque avec des propositions d'avant-concerts ; des focus sur une discipline, une classe instrumentale ; des propositions d'expositions afin de mieux mettre en lumière le fond existant.

Une réflexion sur de nouveaux aménagements est entamée portant sur la modularité du mobilier, la diversification des supports afin de rendre le fond documentaire plus accessible. Enfin de nouveaux horaires, étendus, ont été mis en place.

i) La saison des enseignants :

Jean-Christophe BERNARD, Responsable de l'unité Action Culturelle-Communication prend la parole.

La saison est très dense et comporte 150 évènements, 16 concerts d'enseignants, 13 concerts scolaires, 8 classes de maîtres thématiques et 75 auditions.

La saison fait appel à de nombreux partenariats avec des équipements municipaux (théâtre municipal, musée de Grenoble, bibliothèques...) mais aussi la Maison de l'International, la salle Messiaen et pour la première fois le cinéma Juliette Berto.

Pour la prochaine saison, le Conservatoire prépare sa participation au Festival du Cinéma de Montagne.

En 2018-2019, les salles où se sont déroulés les spectacles du Conservatoire étaient remplies en moyenne à 70 %. Les 6 premiers concerts des enseignants de la nouvelle saison se sont déroulés dans des salles remplies à 94 %.

2. *Le nouveau site internet du Conservatoire :*

Il s'agit d'une nouvelle formule. Le site du Conservatoire correspond à une page du site de la ville de Grenoble. Cela permet un graphisme en accord avec la charte graphique de la Ville, permet une mise à jour des informations culturelles sur l'ensemble du site de la Ville, de proposer des menus plus simples et plus clairs.

De nouvelles fonctionnalités ont été mises en place. Il est possible d'écouter de la musique, de visionner une vidéo ou de lire un diaporama.

Les plaquettes de saison sont numérisées et consultable comme un catalogue virtuel.

Le site du Conservatoire a repris les fonctionnalités de l'ancien site internet. Il convient pour l'avenir de travailler à la présentation en ligne des différentes disciplines enseignées.

3. *Point travaux :*

- a) Diagnostic énergétique : M. MABILLON, chef du service Transition Energétique, présente une démarche de diagnostic énergétique au Conservatoire. En effet, la Ville a initié une démarche volontariste de réduction de la consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre.

Entre 2017 et 2019, la Ville a pour objectif de réduire de 22 % sa consommation d'énergie sur le bâti municipal.

Le Conservatoire fait partie du top 20 des équipements les plus énergivores. Il est classé en 11^{ème} position. Cela s'explique par sa construction ancienne, l'existence de façades peu isolées, de façades très vitrées et peu étanches. Le bâtiment est très froid en hiver et très chaud en été.

C'est un bâtiment qui comporte des contraintes, notamment, le contrôle de la température et de l'hydrométrie pour certains instruments.

Des travaux ont malgré tout été réalisés, notamment en terme de production d'eau froide, de système de programmation et de contrôles des températures.
Il reste la production d'air chaud et son acheminement dans les salles à revoir.

Le diagnostic demandé porte sur :

- l'enveloppe du bâtiment et sa performance thermique,
- le chauffage et le rafraîchissement des locaux,
- l'eau chaude/l'eau froide,
- le renouvellement d'air et son traitement,
- des usages spécifiques et la consommation d'électricité,
- la consommation d'eau,
- les contrats et leur adéquation avec les besoins.

Le diagnostic passe par une phase de recueil des données (en cours), une phase d'analyse et débouche sur des conseils et des propositions de travaux.

Il s'agit de répondre à la question du renouvellement du système dans le temps.

Le diagnostic devrait se terminer fin février. Il est proposé qu'une séance du Conseil d'Etablissement soit consacrée au moins en partie au retour du diagnostic.

- b) Contrôle d'accès : les travaux d'installation du contrôle d'accès dans le bâtiment central se sont déroulés durant l'été 2019. Fin novembre, les cartes d'accès des élèves ont pu être distribuées et le système a été complètement mis en service.

Il vise à permettre à chaque élève en fonction de son cursus d'accéder aux parties du Conservatoire ou les équipements notamment l'ascenseur en fonction de ses besoins.

6 profils élèves différents, 4 profils pour le personnel et 3 profils autres ont été créés.

Le Conservatoire a programmé un peu plus de 1900 cartes nominatives au total. Il reste 140 cartes d'accès à distribuer, les usagers ayant été prévenus. 29 badges élèves ont été retirés car non-inscrits et 18 cartes perdues ont été remplacés.

- c) Étanchéité des toitures : la salle Stekel a été immobilisée du 20 mai au 26 juin en raison de fuites d'eau depuis la toiture en terrasse. Elle a fait l'objet d'un diagnostic et de réparations d'étanchéité permettant de la remettre en service.

A l'annexe La Saulaie, du fait de la disparition de plusieurs tuiles, des salles du 3^{ème} étage ont été momentanément fermées en octobre.

Un diagnostic a été réalisé qui n'a pas conclu à la nécessité d'une intervention immédiate. La toiture, cependant, est à reprendre dans les 3 à 5 ans et cette année, des opérations visant à stabiliser les souches de cheminées sont à programmer.

- d) Accessibilité toilettes du RDC : des travaux de mise en accessibilité des toilettes du rez-de-chaussée côté administration ont été réalisés l'été dernier. Une signalétique spécifique est installée à partir du hall pour diriger les personnes à mobilité réduite.
- e) Modernisation des postes téléphoniques : les postes téléphoniques du Conservatoire ainsi que son standard ont été remplacés. Ils permettent à chacun de disposer d'un numéro abrégé utilisable par n'importe quel poste de l'hôtel de ville. Les numéros d'appels directs ont été réaffectés.

- f) Déplacement des baies informatiques : la baie informatique très sonore qui était située dans le bureau de la scolarité a été déplacée au sous-sol.
- g) Wifi : le Conservatoire a lancé une étude sur l'installation du wifi dans les salles à la demande des enseignants. Il est proposé une connexion par salle, avec un émetteur compte tenu du bâtiment existant.

Chaque enseignant disposerait d'un identifiant. La baie informatique du sous-sol devra être complétée.

Le wifi pourrait être proposé dans un 2^{ème} temps aux usagers. La connexion au wifi ne se ferait que lorsque l'enseignant en aura besoin.

Un représentant des parents d'élèves fait remarquer que la Ville s'interdit d'installer le wifi dans les écoles par précaution.

Le projet constitue une première approche technique. Il est également possible d'explorer le «courant porteur».

En tout état de cause, la Ville respectera les recommandations en matière de santé sur ce point. Un représentant des enseignants demande s'il serait possible de contacter le collègue Münch afin d'être autorisé à utiliser le point de connexion wifi du collège à partir du studio du gymnase.

4. Piano de concert :

La Ville a dû se séparer d'un piano de concert qui avait été affecté à la salle d'audition de l'annexe Berlioz du Conservatoire. Par ailleurs, aucune acquisition d'un piano de ce type n'a pu se faire depuis longtemps.

La Ville a bénéficié d'un mécénat pour 5 000 € de la part de l'association « la descente des Alpes » qui a permis de rassembler les 49 000 € nécessaires au remplacement de ce piano à queue.

Un marché public a été lancé et deux prestataires ont répondu en proposant un essai de piano, un enseignant volontaire a préparé en créant une grille d'évaluation très complète et 10 morceaux musicaux pour toutes les tessitures et esthétiques.

Un premier piano a été essayé à Marne la Vallée, puis à Berlin et enfin à Düsseldorf. C'est celui de Berlin qui a été retenu, un grand piano ¾ de queue de marque BECHSTEIN. Ce dernier est arrivé mercredi 15 janvier. C'est un piano de concert qui servira aussi pour les examens, les master-class, les élèves en CEPI piano.

Le suivi et l'entretien sont bien prévus dans le marché au cours de la première année.

Le STEINWAY mat qu'il remplace sera installé dans la salle d'audition de l'annexe Berlioz à compter du 6 février.

5. Questions diverses :

- a) Remplacement de G. SERRE : Madame MARTINETTO ne remplace pas complètement Ghislaine SERRE suite à la réorganisation de l'unité Vie Scolaire. Elle reste l'interlocutrice pour les classes à horaires aménagés et les établissements partenaires.
- b) Livret CHA : la synthèse écrite figurant sur les livrets CHA n'est plus nécessaire, l'ensemble des enseignants faisant leur appréciation de façon dématérialisée.

- c) Poursuite des études au lycée : une réunion d'information est proposée le 11 février prochain visant à informer les familles des possibilités offertes aux élèves CHA au lycée Mounier.

Celui-ci envisage de mettre en place un système de double cursus proposé aux élèves de seconde dès la rentrée 2020-2021. Les élèves seraient libérés dès 15 heures tous les jours pour leur permettre de suivre les cours au Conservatoire.

Le double cursus n'est pas envisagé au lycée Argouges qui resterait sur le principe de la modulation d'horaire.

Par ailleurs, des places en internat pourraient être proposées au lycée Mounier à partir de la rentrée 2021-2022.

- d) Création de studios de danse : c'est une question récurrente qui n'a pas encore trouvé sa solution. Chaque chef de service doit présenter ses priorités aux élus. La création de studios de danse constitue bien une priorité car le Conservatoire est contraint de louer deux studios.
- e) Arceaux vélos : les demandes ont été transmises aux services. Une relance sera faite rapidement pour le bâtiment central avec une extension des arceaux dans la pelouse à l'entrée, ainsi qu'à l'annexe Berlioz.

En ce qui concerne l'aménagement de la partie vide du Conservatoire au profit du personnel dans un premier temps, le service est en attente des devis du coût de l'extension du contrôle d'accès et de la pose d'une dizaine d'arceaux.

- f) Accessibilité : la salle Stekel va bénéficier en priorité de travaux d'accessibilité par le changement de certains de fauteuils et l'installation d'une plate-forme.
En 2024, l'ensemble des bâtiments municipaux devront avoir été rendus accessibles.

Corinne BERNARD

